



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/014

L'an deux mille vingt deux et le vingt-deux Février à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY

Madame Joëlle DANNEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents : Madame Marie PHILLIPPON, Monsieur Marc SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Erald GAST

Date de convocation : 16 février 2022

Objet : Animation 2022 – Approbation des programmes de la Fête du 14 juillet 2022.

Monsieur le Maire donne connaissance du contenu des programmes de la Fête du 14 juillet 2022.

Fête du 14 Juillet 2022

- Mercredi 13 juillet 2022 - Orchestre TNT

- Jeudi 14 juillet 2022 - Orchestre LAURENS

- Vendredi 15 juillet 2022 - Orchestre EPSILON

- Samedi 16 juillet 2022 – Orchestre MACHPROD

- Dimanche 17 juillet 2022 – Orchestre JEAN RIBUL et Feu d'artifice.

Il indique que le coût estimatif de ces manifestations, s'élève à 32 000€ et qu'il comprend l'ensemble des frais correspondant aux cachets, aux défraiements, aux déplacements, à la mise en place technique, aux droits d'auteurs ainsi qu'à la communication.

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (27 voix POUR Monsieur Marc SANCHEZ étant sorti de la salle, il ne participe pas au vote)

- **APPROUVE** les programmes de la Fête du 14 juillet 2022 tel que déclinés ci-avant,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats avec les différents intervenants dans le cadre de l'enveloppe financière attribuée pour ces manifestations,
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire

Marc SANCHEZ

